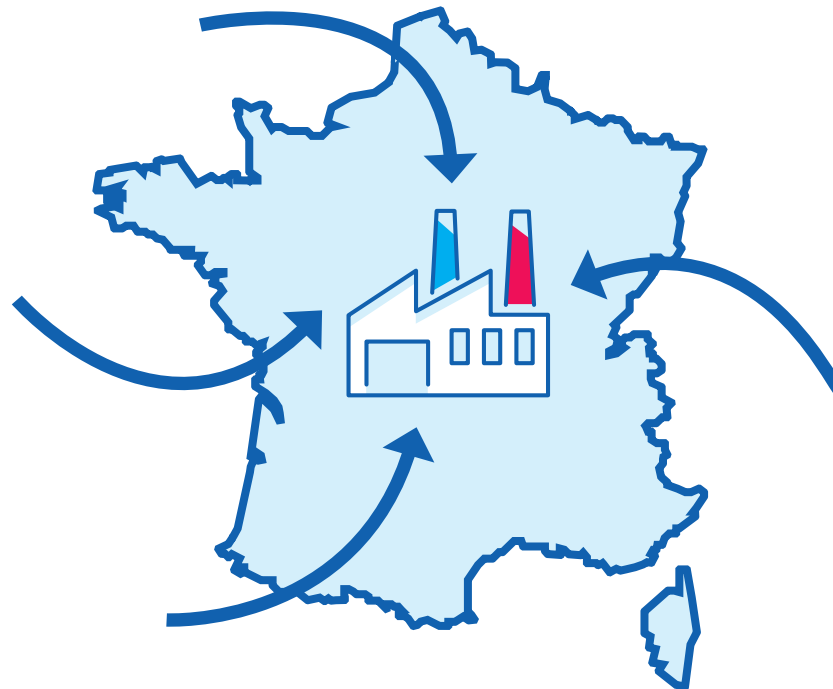


RELOCALISATION

Enquête auprès des élus Industrie du réseau des CCI
Février 2023

Les principaux résultats

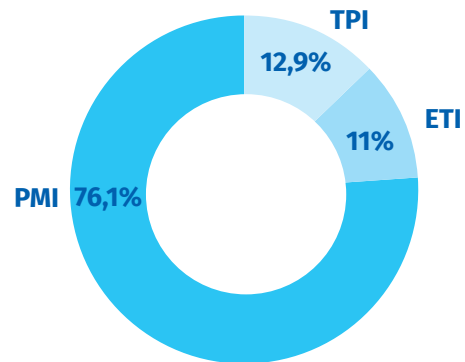


Méthodologie – Profils des répondants

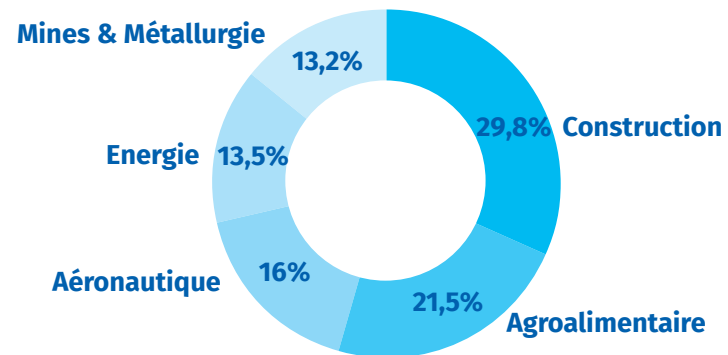
Enquête en ligne auprès de 1 190 élus Industrie
du réseau des CCI du 13/01 au 13/02/2023
326 répondants



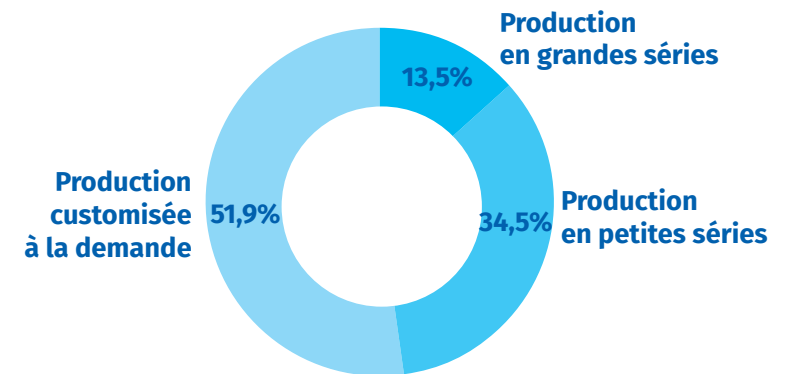
Taille des entreprises



Principales filières des répondants

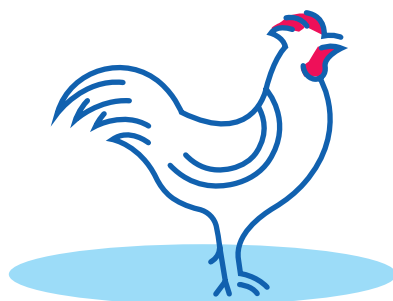


Modèle de production de l'entreprise



1^{er} fait marquant

Un retour en grâce
des fournisseurs français
dans les stratégies
d'approvisionnement



46,5% des chefs d'entreprise s'approvisionnant à l'étranger
veulent davantage recourir à des fournisseurs français



Avez-vous identifié votre ou vos futur(s) fournisseur(s) français ?

20,5%

Oui, j'ai identifié
tous mes futurs
fournisseurs

53,5%

Oui, j'ai identifié
une partie de mes
futurs fournisseurs

8,7%

Non, je n'ai réussi
à identifier aucun
futur fournisseur

17,3%

Je n'ai pas
commencé les
recherches



5%

Expriment un besoin d'appui personnalisé

14,9%

Expriment un besoin d'informations sur le sujet

80,2%

N'expriment pas de besoin d'accompagnement

2^e fait marquant

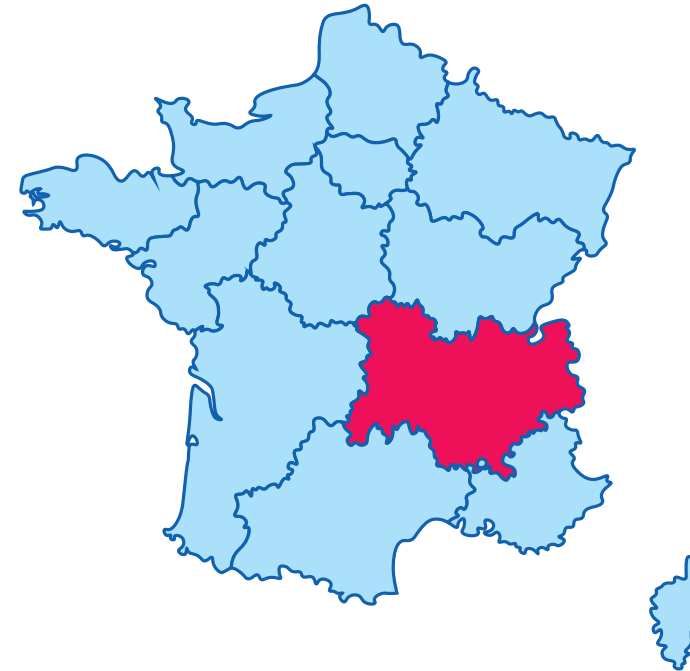
Auvergne-Rhône-Alpes, une région attractive à fort potentiel de relocalisation

48,5% des projets de relocalisation identifiés seront situés en Auvergne-Rhône-Alpes

Les avantages concurrentiels de la région :

- Forte présence de centres R&D, de centres de formation, d'écoles (EM Lyon, Universités, Campus Région du Numérique et prochainement le Campus de Sécurité)
- Disponibilité foncière et à faibles coûts
- Localisation géographique (proche des pays voisins), connexions multimodales, infrastructures routières, aéroportuaires, routières pertinentes
- Densité de population élevée : vivier important de main-d'œuvre
- Présence de multinationales et maillage industriel important qui peuvent être des partenaires/fournisseurs de proximité
- Politique d'aide efficace sur le plan local, notamment les collaborations entre acteurs publics (région, Métropole), organisations syndicales (MEDEF, CPME...), acteurs consulaires (CCI, CMA)

Vers une étude qualitative pour approfondir les résultats ?



3^e fait marquant

33 projets de relocalisation identifiés : une logique de croissance



30,3% des répondants avec une activité à l'étranger souhaitent relocaliser au moins une production en France, dans une logique d'expansion des activités et des parts de marché

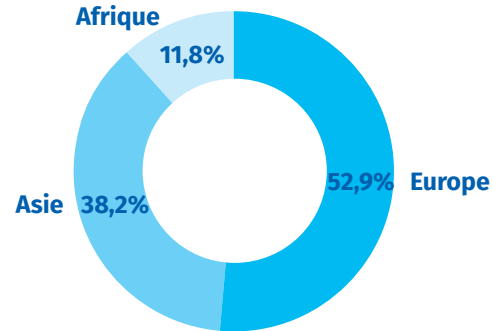
Parmi les chefs d'entreprise dans une démarche de relocalisation d'une production près d'**1 sur 2** souhaite le faire en 2023-2024 pour :

- **Rapatrifier une activité (75%)**
- **Rapatrifier un site de production dans sa globalité (25%)**

Rapatrifier ce qui est proche

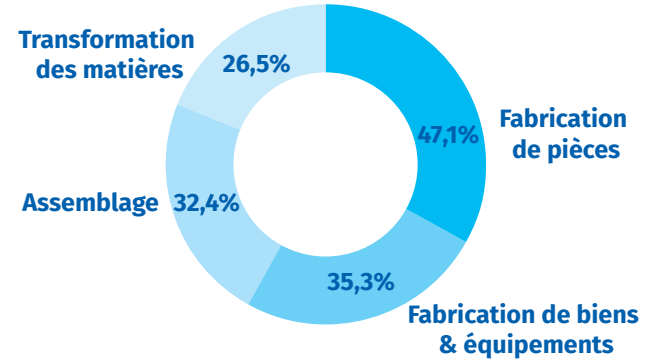
Des pays européens vers la France

Continent d'origine de la production relocalisable :

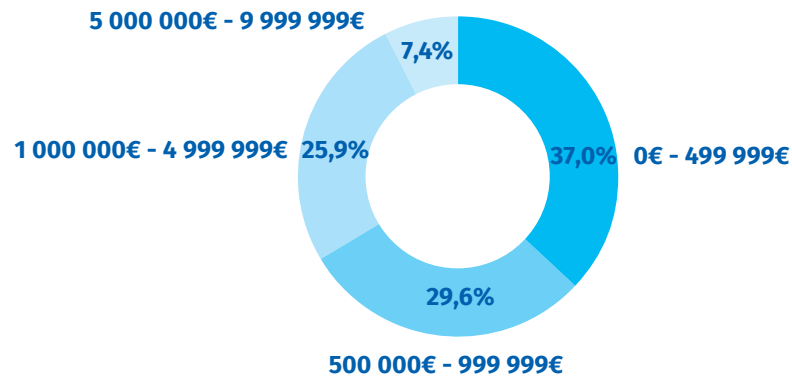


Au démarrage de la chaîne de production

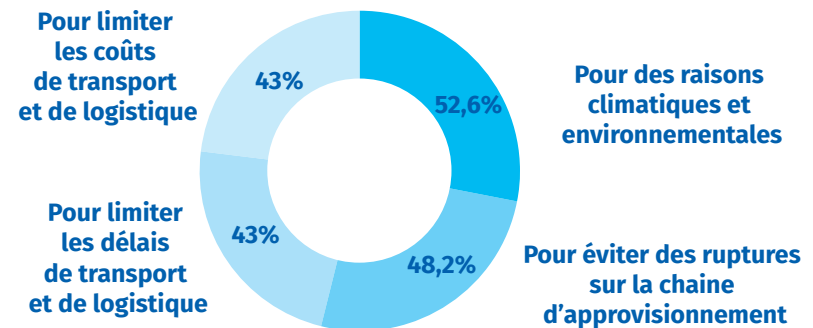
Etape de la chaîne de production sur laquelle se situe la production relocalisable :



Les montants d'investissement prévus



Les motivations



Accentuer le recours à des fournisseurs français ou relocaliser : des freins subsistent



55%

Les difficultés de recrutement

53,2%

Les charges salariales trop élevées

51,4%

Les charges de production trop élevées

34,2%

La réglementation trop contraignante

23,4%

Le manque de compétences

Des propositions d'industriels pour booster leurs projets de relocalisation

Encourager la formation interne en entreprise

« Favoriser la formation en interne des collaborateurs avec un soutien des pouvoirs publics afin de suppléer au manque de diplômés spécialisés. »

TPI située en Auvergne-Rhône-Alpes

« Rendre les contrats de professionnalisation possibles en interne pour des métiers rares. » **PMI située en Occitanie**

« Promouvoir la transmission du savoir des seniors auprès des jeunes avec des avantages pour les deux parties et pour l'entreprise. »

PMI située en Île-de-France



Faciliter l'accès au foncier

« Les pouvoirs publics devraient financer la construction de bâtiments industriels qui seraient proposés aux entreprises qui se lancent avec des loyers adaptés afin qu'elles concentrent leurs investissements sur l'outil de production. » **TPI située en Auvergne-Rhône-Alpes**

« Les délais d'instruction des permis sont trop longs et les terrains vendus par les pouvoirs publics sont compliqués à acheter. » **PMI située en Normandie**

Faire évoluer des aspects de la réglementation européenne

« Il est essentiel que l'État français demande des dérogations pour les métiers des vitriers et céramistes pour l'utilisation de certains produits si nous ne voulons pas disparaître. » **PMI située en Occitanie**

4^e fait marquant

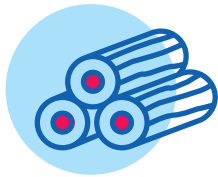
8 filières stratégiques en mouvement



Agroalimentaire



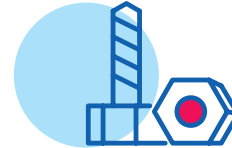
Energie



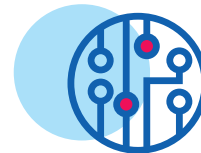
Bois



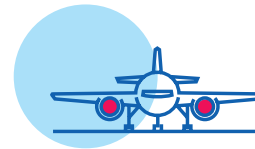
Santé



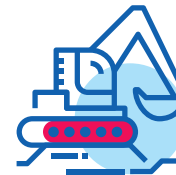
Mines & métallurgie



Electronique



Aéronautique

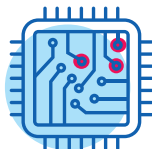


Construction

Top des 7 produits jugés relocalisables



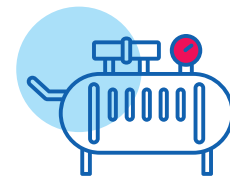
Matériaux : ciment, roches dures, matières actives pharmaceutiques, paraffine pour bougie



Semi-conducteurs



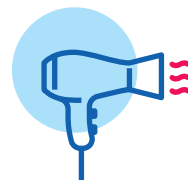
Panneaux photovoltaïques



Compresseurs



Pompes à chaleur



Petit électroménager

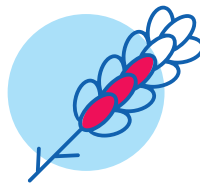


Accessoires de flaconnage

« Nous devons réfléchir en termes d'innovation produit ou d'innovation technologique pour gagner en compétitivité par rapport aux pays avec des taux de charges plus faibles. »

ETI située en Normandie

Les filières stratégiques en mouvement



Agroalimentaire

4 projets de relocalisation envisagés

- Prévus après 2024 pour 100% des chefs d'entreprise
- La production relocalisable se trouve actuellement en Europe pour la totalité des projets concernés
- La production relocalisée se situerait en Centre Val de Loire pour 50% des chefs d'entreprise
- Concernant la chaîne de valeur, la production relocalisée se situerait pour la totalité des projets concernés à l'étape de la transformation des matières (100%)

2 raisons qui motivent cette volonté de relocalisation :

- Pour limiter les coûts de transport et de logistique (100%)
- Pour limiter les délais de transport et de logistique (75%)

Des motivations confrontées à 3 freins majeurs :

- Charges de production trop élevées (75%)
- Difficultés de recrutement (100%)
- Charges salariales trop élevées (75%)

15 projets de développement d'une nouvelle production en France envisagés

- Investissements prévus importants : 40% tablent sur un montant compris entre 1 000 000 € et 5 000 000 €

Témoignages :

« Sans aucun doute possible, l'agro-alimentaire est le secteur avec le potentiel de relocalisation le plus élevé. Cela doit permettre un impact positif sur l'accès à la matière première de nos agriculteurs français. Cette relocalisation doit permettre de redynamiser le monde agricole, mieux contrôler la qualité de notre consommation alimentaire (moins de pesticides) et améliorer le bilan carbone de nos produits finis (moins d'intrants achetés à l'étranger). La France a une expertise en agro-alimentaire. Il faut capitaliser sur nos points forts. »

PMI située en Collectivité d'Outre-Mer

« Productions relocalisables : les productions primaires (agriculture, élevage, pêche) et les industries de transformation qui en découlent. La façon de concevoir l'alimentation change progressivement (manger moins mais de meilleure qualité, le bio, le responsable, la proximité, les conditions de travail) ; il devrait donc être possible de mettre en place des mesures favorisant ces secteurs et leur développement pour contrer les produits importés à bas coûts. »

PMI située en Centre-Val de Loire

Les filières stratégiques en mouvement



Energie

3 projets de relocalisation envisagés

- La production relocalisable se trouve actuellement en Europe pour la totalité des projets concernés
- La production relocalisée se situerait en Centre Val de Loire pour 50% des chefs d'entreprise
- Concernant la chaîne de valeur, la production relocalisée se situerait pour la totalité des projets concernés à l'étape de la fabrication de pièces

2 raisons qui motivent cette volonté de relocalisation :

- Par conviction (100%)
- Pour se positionner sur des marchés à plus forte valeur ajoutée (33%)

Des motivations confrontées à 4 freins majeurs :

- Charges de production trop élevées (67%)
- Difficultés de recrutement (100%)
- Règlementation trop contraignante (67%)
- Besoins en investissements trop importants (67%)

9 projets de développement d'une nouvelle production en France envisagés

- Prévus après 2024 pour 56% des chefs d'entreprise
- Pour 63% des chefs d'entreprise, il s'agira d'un nouveau site industriel

La proximité avec le client final est le facteur de localisation d'activité prépondérant pour 57% des chefs d'entreprise

Témoignage :

« Il serait inefficace de dépenser du temps et de l'argent à essayer de produire un bien qui serait dans le commerce pour la moitié de son coût de production. Pour réduire des coûts, nous pouvons robotiser mais cela nécessite de l'électricité bon marché. »

PMI située en Auvergne-Rhône-Alpes

Les filières stratégiques en mouvement



Bois

2 projets de relocalisation envisagés

Concernant la chaîne de valeur, la production relocalisée se situerait à l'étape de...

- La transformation des matières (100%)

3 raisons qui motivent cette volonté de relocalisation :

- Pour éviter des ruptures sur la chaîne d'approvisionnement (100%)
- Par des raisons géopolitiques (50%)
- Pour des raisons climatiques et environnementales (50%)

Des motivations confrontées à 3 freins majeurs :

- L'accès aux matières premières (100%)
- L'accès au foncier (50%)
- Investissements trop importants (50%)

8 projets de développement d'une nouvelle production en France envisagés

- Prévus en 2023-2024 pour 50% des chefs d'entreprise
- Prévus en Auvergne-Rhône-Alpes pour 50% des chefs d'entreprise
- Prévus en Nouvelle-Aquitaine pour 25% des chefs d'entreprise

Parmi les 21 chefs d'entreprise répondants spécialisés dans le secteur du bois, 63% souhaitent accentuer le recours à des fournisseurs français.

Témoignages :

« La matière première avec le bois résineux en provenance de Russie pourrait être remplacée par des essences locales, mais cela nécessiterait la création d'une activité de finition/traitement des bois chez nous ainsi qu'une modification des normes françaises. Il y a également un besoin en montée en compétence et en compétitivité de nos scieries françaises avec la filière bois en général. »

PMI située en Auvergne-Rhône-Alpes

« La fabrication de machines à bois est à relocaliser. Nous étions les leaders il y a 40 ou 50 ans et nous avons tout perdu. Aujourd'hui les Espagnols et les Allemands ont les produits les plus qualitatifs au monde. »

TPI située en Nouvelle-Aquitaine

Les filières stratégiques en mouvement



Santé

4 projets de relocalisation envisagés

Concernant la chaîne de valeur, la production relocalisée se situerait à l'étape de...

- Fabrication de pièces (50%)
- Assemblage (75%)

2 raisons qui motivent cette volonté de relocalisation :

- Pour éviter des ruptures sur la chaîne d'approvisionnement (100%)
- Par conviction (67%)

Des motivations confrontées à 2 freins majeurs :

- Besoins en investissement trop importants (75%)
- Réglementation française trop contraignante (100%)

Parmi les 34 chefs d'entreprise répondants spécialisés dans le secteur de la santé, 61% souhaitent accentuer le recours à des fournisseurs français.

Témoignages :

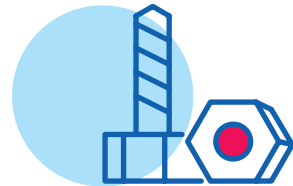
« Notre région dispose de nombreuses et diverses ressources agricoles, de plusieurs centres de formations en R&D, d'industries pharmaceutiques et cosmétiques, mais que ce soit dans le domaine de la pharmacie ou du bien-être, les produits finis sont fabriqués à partir de matières premières transformées qui sont pour la plupart importées. »

TPI située dans le Centre-Val-de-Loire

« Dans la santé, la réglementation 2017/745 (applicable au 26/05/2021) pénalise fortement le développement et l'innovation. »

PMI située en Auvergne-Rhône-Alpes

Les filières stratégiques en mouvement



Mines & métallurgie

5 projets de relocalisation souhaités mais 1 seul projet planifié prochainement

Pour ces 5 projets, l'Auvergne Rhône-Alpes accueillerait la production relocalisée.

Concernant la chaîne de valeur, la production relocalisée se situerait à l'étape de...

- Fabrication de pièces (60%)
- Fabrication de biens & équipements (60%)

3 raisons qui motivent cette volonté de relocalisation :

- Pour éviter des ruptures sur la chaîne d'approvisionnement (80%)
- Pour des raisons environnementales et climatiques (50%)
- Par conviction (100%)

Des motivations confrontées à 4 freins majeurs :

- Charges salariales trop élevées (100%)
- Besoins en investissement trop importants (60%)
- Charges de production trop élevées (60%)
- Réglementation française trop contraignante (60%)

10 projets de développement d'une nouvelle production en France envisagés

- 9 sur 10 projets de développement prévus en 2023-2024
- 3 sur 10 projets de développement prévus en PACA

Témoignages :

« Le territoire (Chauny) avait de belles cartes à jouer il y a dix ans. Et la Communauté d'Agglomération travaille plutôt bien ses sujets. Mais il est tard et le rouleau compresseur qui s'abat sur l'industrie française est le plus fort. Je connais plusieurs métiers qui sont en voie d'extinction et qu'il faudrait une génération pour remonter, parce que ce sont aussi les filières de formation qui dévissent avec la retraite des enseignants. »

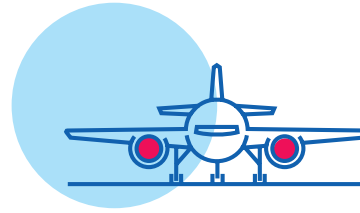
PMI située en Hauts-de-France

« Nous travaillons dans la métallerie et il est regrettable de ne plus avoir de fonderie en France. »

TPI située en Occitanie

Les filières stratégiques en mouvement

Aéronautique



6 projets de relocalisation envisagés

Prévu en 2023-2024 pour 3 projets

Pour 4 projets, l'Occitanie accueillerait la production relocalisée

Concernant la chaîne de valeur, la production relocalisée se situerait à l'étape de :

- Fabrication de pièces (67%)
- Assemblage (67%)

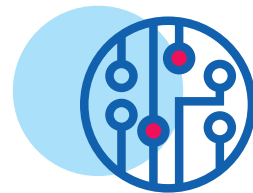
3 raisons qui motivent cette volonté de relocalisation :

- Limiter les délais de transport et de logistique (50%)
- Limiter les coûts de transport et de logistique (50%)
- Par conviction (50%)

Des motivations confrontées à 3 freins majeurs :

- Charges salariales trop élevées (83%)
- Difficultés de recrutement (83%)
- Charges de production trop élevées (67%)

Les filières stratégiques en mouvement



Electronique

4 projets de relocalisation envisagés

- Prévus en 2023-2024 pour 75% des chefs d'entreprise
- Pour 75% des chefs d'entreprise, la production relocalisable se trouve en Asie

3 raisons qui motivent cette volonté de relocalisation :

- Pour éviter des ruptures sur la chaîne d'approvisionnement (75%)
- Pour limiter les coûts de transport et de logistique (75%)
- Pour des raisons géopolitiques (75%)

Des motivations confrontées à 3 freins majeurs :

- Charges de production trop élevées (100%)
- Difficultés de recrutement (75%)
- L'accès aux matières premières (75%)

Pour 75% des chefs d'entreprise concernés, le projet de relocalisation s'inscrit avant tout dans une logique de survie de l'entreprise.

La proximité avec les centres de R&D est un facteur de localisation prépondérant pour 23% des chefs d'entreprise.

Témoignage :

« Les activités d'électronique de puissance sont relocalisables car de nombreux équipements de ce type sont produits en Europe par des pays ayant des charges et des contraintes égales à la France. La France possédait de nombreuses entreprises dans le domaine mais par la concentration opérée par les grands groupes, cette activité a été fortement délocalisée. Des savoir-faire forts existent encore notamment dans les centres de R&D et en milieux universitaires. »

PMI située en Occitanie

Les filières stratégiques en mouvement

Construction

Aucun projet de relocalisation déclaré

19 projets de développement d'une nouvelle production en France envisagés

- Prévus après 2024 pour 53% des répondants
- Il s'agira d'une extension d'un site existant pour 63% des chefs d'entreprise
- Investissements prévus importants : 42% tablent sur un montant compris entre 1 000 000 € et 5 000 000 €

Un secteur pleinement intégré dans le paysage économique français :

- **72%** des chefs d'entreprise répondants n'ont pas d'activité à l'étranger
- **66%** des chefs d'entreprise répondants définissent la localisation de leur activité avant tout selon la proximité avec le client final

